

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
12 mois... 16
Poste: 35 fr.
12 mois... 18
18 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES.
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 20 OCTOBRE 1884.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

La cacophonie la plus complète règne au Sénat en ce qui concerne la loi électorale: Sur un seul point il y a un semblant d'accord, c'est sur le rejet du projet de gouvernement. Or il se pourrait bien que ce soit précisément ce projet qui décroche la timbale grâce aux divisions des groupes sénatoriaux.

On connaît l'économie du projet gouvernemental: Il propose de maintenir le chiffre actuel de 300 sénateurs. Sur ces 300 membres, 225 continueraient à être élus par les départements et les colonies. Les 75 sénateurs actuellement inamovibles seraient également maintenus, mais chaque fois qu'un de ces sièges deviendrait vacant par la mort du titulaire ou par démission ou déchéance, le gouvernement propose de pourvoir au remplacement par la nomination d'un sénateur qui serait élu pour neuf années par le Sénat et la Chambre des députés. Enfin le projet ministériel propose d'augmenter le nombre des délégués des conseils municipaux dans les proportions subordonnées à la population des communes ou tout au moins au nombre des conseillers municipaux.

Au résumé: suppression progressive des inamovibles; augmentation immédiate des délégués sénatoriaux.

Au milieu de ce chaos d'opinions le contre-projet qui nous a paru soulever le moins de répugnances est celui de M. Dauphin. M. Dauphin maintient les délégués sénatoriaux; mais au lieu de les faire élire par les conseils municipaux, il les fait nommer directement par le suffrage universel dans chaque commune.

Nous devons vous signaler aussi le contre-projet Marcel Barthe contre lequel on soulève la même objection que contre le projet ministériel. M. Marcel Barthe propose en effet de faire nommer les sénateurs

par tous les membres sans exception de nos assemblées électives, c'est-à-dire par tous les députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers municipaux.

Enfin il y a la proposition de faire nommer tous les sénateurs par le suffrage universel lui-même. Et comme on objectait que le Sénat ne pouvait pas être nommé de la même façon que la Chambre sous peine de faire double emploi avec elle, les auteurs de la proposition ont décidé de maintenir l'âge de 40 ans comme condition d'éligibilité des sénateurs, de maintenir également le nombre actuel des membres de la Chambre haute qui est sensiblement inférieur à celui des députés, et de faire élire le Sénat au scrutin de liste dans les départements si le scrutin d'arrondissement était maintenu pour les députés.

Tels sont les projets en présence, sans compter ceux qui sont en perpétuation dans nombres de cervelles sénatoriales. Nous avons donc d'interminables discussions en perspective et il est douloureux qu'on puisse aboutir en temps utile.

Dans ce cas, il faudrait ou reculer la date des élections partielles ou faire ces élections sous l'empire de la législation actuelle. On dit le gouvernement fort opposé à cette dernière hypothèse. M. Ferry est un ingrat car d'où que sorte le nouveau Sénat, il trouvera difficilement en lui un domestique plus obéissant, plus zélé pour la cause du désordre social et de la ruine publique que celui qui émanait de la législation aujourd'hui condamnée.

LA COTERIE PROTESTANTE.

Le gouvernement opportuniste, ce gouvernement libre-penseur et athée, a pour la coterie religieuse des protestants des complaisances tout à fait particulières.

Il y a dans les journaux officieux, dans les ministères, pour les bonnes places, un très-sérieux envahissement par les protestants.

Cela, en haine de la religion catholique.

On persécute ceux auxquels le Concordat donne des droits; on protège ceux dont l'intolérance est proverbiale.

Nous avons besoin de rappeler que les deux organes les plus importants de la majorité républicaine, la République française et le Temps, sont de véritables sacristies du protestantisme.

Dans la seule rédaction du journal de feu Gambetta, on compte trois pasteurs protestants.

Tous les cabinets qui se sont succédé depuis l'avènement de M. Grévy ont été pour la moitié ou pour le tiers au moins composés de ministres appartenant au culte réformé.

Les bureaux des ministères — dans les gros emplois — sont bondés de cette espèce.

Dans le monde opportuniste, ces gens-là forment une association puissante pour l'exploitation de la République.

Ils se tiennent, se prennent, se hissent les uns les autres; il n'y en a que pour eux.

On commence à trouver leurs exigences très-dures, car ils prétendent imposer leurs volontés jusque dans les plus petits détails.

Nous allons en fournir un exemple frappant:

Un modeste instituteur de la Gironde vient d'être disgracié.

Le pourquoi de cette disgrâce est tout ce qu'il y a de plus inattendu.

Cet instituteur a été disgracié sur la demande du député opportuniste de Libourne.

Il enseignait pourtant le manuel Paul Bert.

Mais le député en question est le révérend Steeg, pasteur protestant, lequel aussi a fait son manuel pour les écoles, manuel que l'instituteur est accusé de mépriser.

En somme, l'instituteur est donc disgracié pour n'avoir pas voulu faire — lui, peut-être un catholique honteux — de la propagande protestante.

C'est une des anomalies les plus étranges que la République ait produites.

Les protestants lui en feront voir bien d'autres.

NOUVEAUX IMPÔTS EN 1886.

M. Ferry ne fera pas à la tribune la déclaration habituelle destinée à tromper le public sur la politique gouvernementale.

Mais devant la commission du budget, il en a fait une qui mérite d'être répétée dans toutes les communes de France.

S'il n'y avait pas eu un indiscret parmi les membres de cette commission, nous n'aurions pas pu transmettre aux électeurs les paroles mémorables du président du conseil.

L'indiscret a parlé et la nouvelle s'est répandue dans les couloirs du Palais-Bourbon comme le feu sur une traînée de poudre.

Grande a été la colère du premier ministre, qui se croyait sûr de tous les membres de la commission.

Et les journaux officieux regardent l'ordre de travestir l'incident de manière à abuser les naïfs.

Et ces braves serviteurs à gages de raconter une histoire à dormir debout: que ce n'est pas M. Ferry qui a prononcé d'imprudentes paroles, et que l'auteur de la déclaration serait un membre de la commission, lequel parlait en son nom personnel, etc.

A la vérité, M. Ferry a dit ceci:

« Pour 1886 nous n'échapperons pas à de nouveaux impôts. Si nous n'en proposons pas cette année, vous savez bien que c'est parce que nous entrons dans une année d'élections. »

Si les électeurs ne sont pas des imbéciles, en voilà plus qu'il n'en faut pour les éclairer sur les résultats de leurs votes aux prochaines élections générales.

Pas d'augmentation d'impôts en 1885, parce que les électeurs pourraient se fâcher.

On leur promettra même que la session de la nouvelle législature sera exclusivement consacrée à étudier la possibilité de diminuer leurs charges.

Et, dès le lendemain de sa victoire, l'opportuniste, maître de la place pour quatre

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

Baptiste fendait du bois à côté de la cuisine. Ne-tête sous le soleil, armé d'un énorme maillet de frêne aux rebords éclatés, il frappait des coups terribles sur une culée de chêne grimaçante et boueuse, qui tenait encore bon, bien qu'elle eût dix coins d'acier dans le corps. Il s'arrêta un instant, essuya de son bras la sueur de son front, et s'inclina tout d'une pièce.

— Bonjour, monsieur Jean.

— Bonjour, Baptiste.

Le dîner fut court et bon. Le marquis ne manqua pas de s'exclamer quand Gother, triomphante, rapporta les croquettes, et Jean, de son côté, eut un étouffement de bon goût quand le marquis lui présenta, dans un panier d'osier, les dernières cerises et les premiers raisins de son domaine.

Quand il eut récité ses grâces, M. de la Hansaye dit à Jean:

— Allons nous promener dans l'avenue.

Le soleil venait de se coucher. Dans l'air, d'une

merveilleuse limpidité, flottait une lumière diffuse qui s'attachait aux objets comme une impalpable poussière d'or; et les offrait aux yeux dans un éclat adouci. Un vent léger soufflait par moments, l'herbe était blanche de rosée, les mille bruits du jour s'apaisaient, et au-dessus des futaies du parc, dans l'azur où pas une étoile n'apparaissait encore, la lune levait sa corne fine.

Ils marchèrent quelque temps côte à côte, sans se parler. Puis, le marquis s'arrêta brusquement:

— Jean, dit-il, que signifient ces signes d'intelligence que vous avez échangés, l'autre jour, cette jeune fille et toi?

— Que je l'aime, répondit Jean.

M. de la Hansaye ne s'attendait pas à ce coup droit. Il eut un frémissement de surprise et de colère.

— Tu dis?

— Que je l'aime.

— Toi, le chevalier Jean de Trémère, tu aimes la fille d'un brocanteur?

— Oui, mon oncle, moi, dixième clerc chez M. Foroudeau, notaire royal.

— Et pour l'épouser, je suppose?

Jean releva la tête qu'il avait baissée, regarda fixement son oncle, et lui répondit d'une voix très-forme:

— Eh doutez-vous?

— Et le nom de cette belle?

— Stéphanette.

— Stéphanette qui?

— Je n'ai jamais pensé à le lui demander.

— Et cette fille t'aime, sans nul doute?

— Nous nous aimons tous deux.

— Comment le sais-tu?

— Elle me l'a dit.

— Je vois que vous êtes allés loin dans la voie des confidences, reprit le marquis dont la voix tremblait.

— Plus loin que vous ne pensez, mon oncle, car je lui ai promis le mariage.

Le marquis n'y put tenir.

— Mais vous perdez la tête, s'écria-t-il, monsieur Jean de Trémère. Savez-vous que quand on porte un nom comme le vôtre, illustré par l'histoire, on n'en dispose pas comme on veut? Les huit lettres de ce nom-là, on les trace sur la poitrine d'un ennemi, à la pointe de l'épée, on les ensevelit dans un cloître, mais jamais, entendez-vous, jamais on ne les écrit sur l'enseigne d'une boutique! C'est le seul bien qui vous reste; y tenez-vous donc si peu que vous consentiez à le jeter à la première fille qui passe? Avez-vous pensé que vous n'aviez que vingt ans, que vous étiez sans fortune et sans moyen d'en gagner, et qu'enfin, moi, je ne consentirais jamais à être complice d'une pareille folie? Lorsque je vous ai recueilli et élevé, Jean, j'ai mis toute ma tendresse et tous

mes soins à vous former au sentiment de l'honneur, estimant que vous auriez toujours un rang dans le monde avec cela. Je vous ai prêché d'exemple aussi. Je ne m'attendais pas à un pareil résultat, et je ne comprends pas encore comment vous avez pu même concevoir l'idée d'une union extravagante et impossible comme celle-là.

Jean était devenu très-pâle. Il répondit d'une voix qu'il s'efforçait de rendre calme:

— Monsieur le marquis, le souvenir de vos bontés m'est toujours présent, et il est inutile de me les rappeler pour que je sache ce que je vous dois de respect et d'affection. Je n'oublie pas non plus vos enseignements, et je crois y rester fidèle tout en aimant cette jeune fille, qui n'est pas seulement admirablement belle, mais bonne, pieuse et malheureuse. Ce n'est pas elle, c'est moi qui ai voulu cette union, c'est moi qui l'ai recherchée, c'est moi qui, voyant cette femme noble de cœur, n'ai pas cru déroger en lui offrant, comme un hommage à tant de vertus, la noblesse des Trémère. Maintenant, j'avoue que j'ignore son nom, et ici je fais volontiers la part de ma jeunesse, et je vous permets de rire de moi. Je sais qu'elle s'appelle Stéphanette, et cela m'a suffi. J'avoue également que je me suis très-peu occupé de notre établissement, comme on dit. Si elle possède autant que moi, nous n'aurions rien à nous deux. Mais j'ai assez de courage pour gagner ma vie n'importe

ans, expliquera que le seul moyen de boucher le déficit est d'établir de nouveaux impôts.

Et l'on fera des gorges chaudes dans la commission du budget, sur ces imbéciles d'électeurs qui ont cru aux promesses des candidats officiels.

Nous savions bien que cela devait se passer ainsi.

Mais nous n'aurions jamais supposé que M. Ferry serait assez confiant pour le dire dans une réunion de députés.

Car il se trouve toujours dans ces réunions, groupe ou commission, un complice qui n'a pas été aussi bien payé que les autres et qui vend la mèche.

## Chronique générale.

MM. Ferry et Tirard ont comparu devant la commission du budget.

Le président du conseil, se tenant dans les généralités, a félicité la commission d'être entrée dans la voie des réductions de dépenses.

M. Tirard a défendu énergiquement son système.

Après la retraite des ministres, M. Ribot a insisté pour qu'on maintint le vote de mercredi.

M. Ballue a fait deux propositions :

1° La commission maintient sa décision de trouver l'équilibre du budget dans des réductions de dépenses ;

2° La commission cherchera dans les budgets de dépenses les nouvelles réductions à opérer.

La première proposition a été adoptée à l'unanimité.

M. Ribot a substitué à la seconde la proposition suivante :

« La commission invite le gouvernement à rechercher les réductions à opérer dans les dépenses. »

Par 41 voix contre 4, cette dernière réduction a été adoptée.

On lit dans le *Matin Français* :

« Nous n'avons pas, au *Matin Français*, l'habitude de critiquer de parti pris les actes et les choix du gouvernement, mais il est des cas où le favoritisme est trop flagrant et où le devoir d'un journal absolument indépendant est de protester hautement. »

« Nous en sommes fâchés pour l'honorable M. Hérisson, qui va, dit-on, être appelé à la vice-présidence du conseil d'Etat, mais cette nomination est de celles que l'opinion publique ne saurait accepter. Avocat médiocre, politicien terne, M. Hérisson s'est trouvé un beau jour, par le hasard des combinaisons parlementaires, titulaire du portefeuille du commerce, et aujourd'hui, parce qu'une autre combinaison parlementaire l'oblige à abandonner ce portefeuille, on lui donnerait l'une des plus hautes situations juridiques de France. »

« Or, le hasard, qui est quelquefois méchant, veut que le vice-président actuel

du conseil d'Etat soit un de nos plus éminents jurisconsultes, l'honorable M. Faustin Elie, et franchement la disproportion est trop grande entre celui qui s'en irait et celui qui serait appelé à recueillir sa succession. »

« S'il faut, à tout prix, donner une compensation à M. Hérisson, que l'on cherche autre chose, mais de grâce que l'on ne fasse pas de grandes situations, qui exigent de la part de ceux qui les remplissent un autre bagage que des services politiques plus ou moins hypothétiques, le refuge des bouche-tours ministériels. »

M. Rouvier, ministre du commerce, étudie très-activement la question de l'Exposition universelle de 1889. Il s'occupe en ce moment de l'organisation des nombreux services qui devront être créés en vue de cette grande entreprise.

Dès que ce travail sera terminé, M. Rouvier adressera un rapport détaillé au Président de la République.

Ce rapport sera la première consécration officielle de l'Exposition de 1889.

Louise Michel ayant demandé l'autorisation de pouvoir assister, le mois prochain, à la cérémonie anniversaire du communaliste Ferré, cette autorisation lui a été refusée.

## LES PRÉFETS DE LA R. F.

On nous raconte, dit le *Monde*, que le sous-préfet d'un arrondissement de l'Est a pris la peine de se rendre lui-même dans une commune assez éloignée de sa résidence pour menacer personnellement de révocation deux modestes fonctionnaires, le receveur-buraliste et le facteur de la poste, s'ils ne retireraient pas leurs filles de l'école libre des Sœurs. Ces pauvres gens qui sont sans fortune, ont été obligés, en pleurant et en gémissant, de livrer leurs enfants !

Ces infamies ne sont pas rares, malheureusement. Cependant, elles ne se commettent pas toujours avec le même éclat et le même cynisme. Mais ce n'est qu'un motif de plus pour les dénoncer avec plus d'énergie à l'indignation des honnêtes gens.

Le *Paris* annonce que deux cents hommes vont partir par le premier transport, à destination du Tonkin, pour combler les vides.

Le nouveau fusil à répétition dont on veut pourvoir l'infanterie, vient d'être délivré aux troupes de la garnison de Dijon qui vont commencer immédiatement les expériences.

## ÉTRANGER

### L'INSURRECTION EN COLOMBIE.

Des insurgés de Colombie se sont emparés, le 4 octobre, du remorqueur anglais

*Morro* et ont forcé le capitaine à les conduire à Corta-Rica.

D'autres insurgés ayant pris la mer à bord du vapeur *Alajucla*, le gouvernement a réquisitionné le *Morro* et l'a envoyé à la poursuite de l'*Alajucla*.

Un combat a eu lieu et le *Morro*, ayant subi de sérieuses avaries, a été forcé de rentrer au port, après avoir eu plusieurs hommes tués ou blessés.

Le pavillon de Colombie a été hissé à bord du *Morro*, à la place du pavillon anglais.

Les résidents anglais considèrent ce procédé comme une insulte faite à la Grande-Bretagne.

Aucun vaisseau de guerre anglais ne se trouve sur les lieux.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 octobre.

La reprise continue ; ordinairement on liquide pendant la Bourse du samedi, mais aujourd'hui le contraire se produit.

Le 3 0/0 ferme à 78.15, l'amortissable à 79.30, le 4 1/2 à 109.10.

L'Italien est demandé à 96.60. Peu de variation sur la Banque de France à 5,025 fr. L'action du Crédit Foncier est en nouveau progrès à 1,303.75.

Les obligations Foncières et Communales s'achèvent peu à peu vers le pair. Les capitalistes ont tout intérêt à se porter sur ces titres, qui participent chaque année à six tirages de lots à chaque tirage. La valeur des lots varie de 1,000 à 100,000 francs. Si les porteurs ne gagnent pas de lots, ils sont toujours assurés d'une prime de remboursement variant entre 45 et 50 fr.

La Banque de Paris cote 727.50, le Crédit Industriel et Commercial 682.50, la Banque d'Escompte 517.50, la Société Générale à 457.50.

Les Chemins Méridionaux de l'Italie sont en progression marquée. On considère comme certain le vote des conventions dans le Parlement. L'accord est fait sur tous les points entre le ministère et les rapporteurs. Voilà donc une nouvelle cause de plus-value acquise pour les Chemins Méridionaux. Leur revenu annuel de 35 fr. légitime le cours de 700 fr.

Les Chemins de fer français cotent : Nord, 1,630, Lyon, 1,227.50, Orléans, 1,305, Midi, 1,152.50, Est, 782.50, Ouest, 821.25.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### 4<sup>e</sup> Concert de « l'Harmonie Saumuroise »

La nouvelle société musicale, l'*Harmonie Saumuroise*, a fait hier son apparition en public. Les préoccupations qu'elle avait données à notre administration municipale et au Conseil lui-même avaient eu pour effet d'exciter la curiosité et avaient attiré sur la place de la Bilange, où elle devait se faire entendre, une affluence extraordinaire. On eut dit que cette foule attendait quelque personnage notable, les fenêtres regorgeaient de monde. Les rues conduisant à la place étaient complètement envahies. Dans tout ce public il s'est naturellement trouvé des amateurs compétents, bien aptes à juger sans parti pris, le mérite des exécutants qui se sont groupés autour de M. Chevreau. Nous sommes heureux de traduire ici

leurs appréciations. D'après eux, l'*Harmonie Saumuroise* possède les qualités sérieuses d'une bonne société musicale ; ses membres ont fait preuve dans ce premier concert, d'une parfaite connaissance musicale, de beaucoup d'entrain et de brio.

Voilà un premier jugement que la Société aura à cœur de soutenir. Après le morceau d'ouverture, un allegro militaire, les applaudissements ont retenti ; puis l'*Hommage à l'Alsace* et la mosaïque sur la *Fille du Régiment* ont valu au chef de musique, M. Chevreau, et aux artistes, des bravos unanimes qui retentissaient de tous les côtés de la place et de toutes les fenêtres.

Quelques farceurs ont cru jouer un bon tour en demandant la *Marseillaise*. Les naïfs ont cru que l'*Harmonie Saumuroise* ne possédait pas ce morceau dans son répertoire ou ne voudrait pas le faire entendre. Grande a été leur déception. A leur confusion, les échos du quartier ont bientôt retenti de cet air entraînant qui n'est tombé en disgrâce qu'en raison des strophes par trop sanguinaires et révolutionnaires que l'on connaît. L'*Harmonie Saumuroise* a enlevé l'air de la *Marseillaise* avec une justesse, un ensemble, un brio qui a surpris, et lui a valu de nouveaux applaudissements unanimes.

L'administration municipale et le Conseil peuvent donc être rassurés, l'*Harmonie Saumuroise* ne sera point une société à l'instar d'une « musique allemande », ainsi que l'avait craint M. Peton, mais bien une association sérieuse qui va donner à Saumur un nouvel élan à l'étude de la musique, et sera pour son aînée, la *Musique municipale*, une sœur digne d'elle et une émule avec laquelle il faudra compter ; et cela pour la plus grande gloire de l'une et de l'autre.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces jeunes talents que nous verrons grandir et s'affirmer de plus en plus.

### COURSES DE VÉLOCIPÈDES.

Hier, le Véloce-Club de Saumur a donné une course de fonds, de la place de la Gare à Bourgueil, aller par Chouzé, retour par Allonnes.

À midi précis, huit coureurs se sont mis en ligne sur la place : MM. Constant, Roseau, Couraleau, Philoche, Malécol, Rogereau, Chaleil et Rogereau.

Le pointage a été fait à Bourgueil (soit 24 kilomètres 700) par MM. Destre et Marcaudeux.

Ont effectué cette première partie du trajet :

MM. Constant en 4 heures 3 minutes ;

Philoche et Couraleau en 4 heures 8 minutes ;

Roseau, en 4 heures 14 minutes ;

Rogereau, en 4 heures 17 minutes ;

Malécol, en 4 heures 18 minutes.

Le retour a pris fin à l'octroi de la Croix-Verte. Les 46 kilomètres pour le parcours total ont été faits par :

MM. Constant, en 4 heures 59 minutes ;

Roseau, en 2 heures 45 minutes ;

Couraleau, en 2 heures 21 minutes ;

Philoche, en 2 heures 25 minutes.

où, et le sentiment de l'honneur que vous m'avez enseigné est assez vivant en moi pour que je ne m'avise pas, croyez-le, de mendier un secours de qui que ce soit. D'ailleurs, rassurez-vous : j'ai mis une condition à notre mariage, et si vous vous étiez moins hâté de me condamner, vous l'auriez sue plus tôt : c'est que vous y consentiriez. Je ne veux pas, bien que je sois libre de le faire, aller contre votre volonté. Je vous ferai, si vous l'exigez, le sacrifice de mon amour et du bonheur de ma vie, et, même alors, je ne me tiendrai pas quitte de reconnaissance envers vous. A présent, c'est à vous de décider.

— Ainsi, rien ne peut te faire céder, reprit le marquis, si je ne me jette en travers ?

— Rien, dit le jeune homme.

M. de la Hansaye ne s'était pas attendu à rencontrer une résolution aussi arrêtée. Il ne se sentait pas assez maître de lui-même pour prendre parti sur le champ. Après un moment de silence, il répondit donc simplement :

— Cette affaire est grave, Jean, beaucoup plus grave que je ne pense ; j'y aviserai.

La conversation ne pouvait continuer sur ce sujet, et cependant l'oncle et le neveu étaient encore trop émus pour pouvoir causer d'autre chose.

Ils reprirent donc, d'un accord tacite, le chemin de la Merlière, et, poursuivant tous deux le cours

de leurs pensées, ils entrèrent dans le salon sans avoir échangé un seul mot de plus.

Le marquis était extrêmement agité. Il s'assit dans un fauteuil, y demeura quelques secondes, se leva, marcha vers deux ou trois chaises qui n'étaient pas leur place, et les rangea bruyamment le long du mur, en grommelant contre le désordre de la maison. Il voulut allumer du feu, et saisit sur la cheminée une poignée de chénevettes souffrées. De ses mains enténébrées il les serrait si fort qu'elles s'émettaient entre ses doigts.

— Maudites chénevettes, dit-il. Et ce sont les dernières ! J'ai toutes les malchances ce soir.

Il s'approcha de la table pour y prendre un livre. Il le prit si gauchement qu'il renversa l'encrier. Un flot noir coula sur les dalles blanches du salon.

— Gothon ! cria-t-il, Gothon, encore un malheur !

Gothon parut. Elle vit tout de suite qu'il n'y avait pas que l'encrier qui fût à l'envers dans la maison, et sa bonne figure devint anxieuse, car rien ne trouble ceux qui aiment bien comme un malheur dont ils ignorent la cause. Son maître se promenait et se démenait en grondant ; Jean, près de la fenêtre, feuilletait un énorme in-folio, si rapidement qu'il n'y paraissait évidemment aucun intérêt. Gothon le remarquait bien.

— Qu'ont-ils donc ce soir ? se demandait la bonne fille.

Elle alla sur la pointe du pied, sans bruit, éponger les dalles du salon, se retira de même, mais, avant de fermer la porte, elle dit aussi doucement qu'elle put :

— Si monsieur le marquis voulait se chauffer un brin, il y a du feu dans la cuisine, et l'air commence à être dur ce soir.

— Au fait, dit le marquis, cela vaut mieux que de rester ici.

Il se dirigea vers la cuisine. Jean l'y suivit.

Gothon s'était déjà remise à son tricot. Tous les soirs elle s'asseyait ainsi d'un côté de la cheminée, Baptiste s'asseyait de l'autre, et ces deux bonnes gens, étés comme biver, les pieds au feu, causaient. Ils causaient, c'est-à-dire qu'ils échangeaient quelques paroles, d'un ton sententieux, soit que ce peu de mots suffît à l'expression de leurs pensées, soit qu'ils fussent trop absorbés pour en dire plus long. L'une par ses agibilles, l'autre par les paniers d'osier qu'il tressait.

Cette place au foyer leur était devenue chère et comme nécessaire. Le vaste manteau de la cheminée les enveloppait d'une atmosphère chaude et discrète. C'était un manteau de cheminée comme on n'en fait plus ; il abritait tout un monde de choses à sa taille : des chenets de fer forgé, hauts de deux coudées, pesants comme des charrues, et qui, sans plier, recevaient à la Noël des billes entières de carisier ou de hêtre ; un tourne-broche

monumental, qu'aucune prodigalité d'huile n'avait pu empêcher de chanter à sa façon ; des chapeliers de saucisses, un languier, des jambons énormes qui fumaient ; la longue carabine de Baptiste accrochée dans un coin ; sans compter les grilles qui qu'on eût dit d'une race particulière, tant leur cri-cri était fort et continu.

De temps à autre, entre deux syllabes, Baptiste attisait le feu ; un peu de flamme, un peu de fumée s'en échappaient ; des milliers d'étincelles montaient en se poursuivant ; la plupart se perdaient dans la saie ; d'autres plus hardies, plus heureuses, s'élevaient jusqu'au faite de la cheminée, se répandaient à l'air libre en gerbes folles, et s'évanouissaient respectueusement en face des étoiles de la nuit.

Quand il avait remis les pincettes à leur place, Baptiste achevait son mot.

— Il ne fait réellement pas chaud ce soir, dit le marquis en entrant.

— Je le disais bien à monsieur le marquis, répondit Gothon.

Les deux serveurs écartèrent un peu leurs chaises du foyer pour faire place à leurs maîtres. Baptiste ne disait rien. Il avait les mains sur les genoux, le corps en avant, les yeux sur la flamme ; Baptiste méditait.

(A suivre.) BERNARD SEIGNY.

Il n'y a pas eu d'accidents graves. Les deux premiers arrivants ont éprouvé du retard par suite d'une chute qui n'aura aucune conséquence fâcheuse.

Il y avait beaucoup de monde au départ; de nombreux amateurs s'étaient échelonnés sur le trajet et étaient de retour à l'arrivée pour acclamer les vainqueurs. A Bourgueil, il a été fait le meilleur accueil à tous les concurrents.

Le Véloce-Club de Saumur s'est imposé de plus grands sacrifices, espérant ainsi attirer de plus en plus la bienveillance des Saumurois qui commencent déjà à apprécier, comme ils le méritent, ces exercices d'un nouveau sport.

La Société félicite M. Constant, de Villeberrier, du succès de la journée, ainsi que des précédents, qui autorisent le Club à être fier de ce coureur et à regretter son prochain départ pour le service militaire.

Hier matin, un chargement de sept tonnes de vin nouveau, d'une contenance de 5 à 6 hectolitres chacune, suivait le quai de Limoges. Le vin ne prenait jour que par un simple petit trou de vrière à la bonde.

Près du square une forte détonation se fit entendre, l'un des fonds vole et le vin se répand sur la chaussée jusqu'à la dernière goutte. Fort heureusement les douelles ont été retenues par la roue, sans cela elles auraient pu atteindre des passants.

Avis aux expéditeurs de vin nouveau.

Sur la liste des jeunes gens admis à Saint-Cyr, nous trouvons le nom d'un de nos jeunes concitoyens, M. Marcel Poitou.

On peut admirer à l'exposition de Lyon, nous-nous dans les journaux de cette ville, la belle collection de fers du maréchal des logis Huet, premier maître maréchal au 4<sup>e</sup> cuirassiers, laquelle a valu à son auteur une médaille d'or.

Cette collection comprend tous les systèmes de ferrures des armées européennes, et particulièrement de nouvelles ferrures à glace avec crampons chevilles, lesquels peuvent être placés et retirés par le premier venu, cocher ou cavalier, au moyen d'une clef.

Le maréchal des logis Huet, dont il est ici question est un de nos compatriotes. Né à Montreuil-Bellay, où habite sa famille, il a fait son apprentissage chez son père, puis, cet habile ouvrier a passé plusieurs années à l'école de maréchalerie de Saumur, d'où il a été appelé au poste de maître maréchal dans un régiment.

École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

CONCOURS D'HONNEUR du 19 octobre 1884.

Fusil Gras, à 200 mètres.

5 balles par tireurs.

Maximum des points : 45.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MARIELLE

Je me mis au lit, je ne pus dormir tranquille. Dans mon sommeil, je rêvais que Marielle récoltait des moules sur le roc-h-stur, rocher de la baie de Trez-Taou, que les grandes marées submergent. C'était grande marée, Marielle allait être surprise par la mer, emportée par les vagues. Je voulais lui crier de revenir, la frayeur étranglait ma voix. Elle m'appelait, me tendait les bras et je ne pouvais avancer. L'eau lui lécha les épaules, le cou, les lèvres, puis... je poussai un cri terrible et je me réveillai. Je regardai le « ber » dans lequel Marielle était couchée, je poussai un second cri, le « ber » était vide.

IV

Je bondis hors du lit. Je parcourus la maison. Il était tard. Les hommes travaillaient aux champs, les servantes rinçaient la lessive au douai; ma mère... je la cherchais ainsi que Marielle... elles étaient absentes. Un soupçon me bouleversa le cœur. Je les huchai partout, je fouillai les coins et racoins des granges, les dépendances, je ne les retrouvai nulle part : elles étaient parties pour

Prix d'honneur avec diplôme de grand champion de la Société :

Une coupe de Tarente des manufactures de Sèvres, offerte par M. le Président de la République.

M. Bidault, caporal-fourrier, au 70<sup>e</sup> territorial, avec 5 balles 44 points.

1<sup>re</sup> classe (au-dessus de 60 p. 0/0). Prix avec diplôme de champion de la 1<sup>re</sup> classe :

Une médaille d'argent, offerte par M. Bury, député de l'arrondissement de Saumur.

M. Cottanceau, caporal au 70<sup>e</sup> territorial.

2<sup>e</sup> classe (de 30 à 60 p. 0/0). Prix : Une médaille d'argent offerte par M. Combié, maire de la ville de Saumur, médaille d'argent, avec diplôme de champion de la 2<sup>e</sup> classe :

M. Doussain, capitaine au 70<sup>e</sup> territorial.

3<sup>e</sup> classe (au-dessous de 30 p. 0/0). Prix : Une médaille d'argent, offerte par M. Roland, conseiller municipal de Saumur :

M. Juette, soldat au 9<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires.

Prix de consolation offerts par la Société.

1<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze avec diplôme : M. Poichaud, soldat au 70<sup>e</sup> territorial.

2<sup>e</sup> prix, une pipe en bruyère avec diplôme : M. Bénard, sergent à la disponibilité du 1<sup>er</sup> génie.

3<sup>e</sup> prix, une mention honorable : M. Broum, sergent au 70<sup>e</sup> territorial.

Le Capitaine-Président,

G. DOUSSAIN.

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ.

Par décision de Monseigneur l'Évêque :

M. l'abbé Roy, curé de Moulherne, a été nommé curé de la Visitation, à Saumur.

M. l'abbé Gobard, curé de Méon, a été nommé curé de Moulherne.

M. l'abbé Poulain, vicaire à Vihiers, a été nommé curé de Mozé.

C'est le 1<sup>er</sup> novembre prochain que le quartier général de la 18<sup>e</sup> division d'infanterie sera transféré de Tours à Angers.

NANTES.

Il y a quelques semaines, un enfant de 9 ans, le petit Ustel, disparaissait de chez ses parents, demeurant rue Richebourg.

Toutes les recherches pour le retrouver furent inutiles.

L'enfant vient d'être découvert à l'entrée du bourg de Vallet, abandonné sur la route.

Il a raconté lui-même qu'il y a un mois, il s'était laissé entraîner par un sieur Jean Petit, âgé de 20 ans, qui lui avait promis de l'argent et de beaux habits.

Exécutant sa « promesse », Jean Petit — un ramoneur — fit endosser la casaque de l'emploi au malheureux gamin, le fit travailler sous sa direction et le battit comme plâtre toutes les fois qu'il ne rapportait pas le pain qu'on lui avait donné dans les maisons où il ramonait.

Le mal de dents. — Le vulgaire et terrible mal de dents vous martyrise, mais personne ne prend pitié de vous... ce n'est pas dangereux. Eh bien, je suis ému de vos souffrances, cher lecteur, et je veux les soulager. Faites bouillir de la racine de lierre dans de l'eau de pluie. Passez le liquide, lavez-vous-en les gencives et la douleur cessera rapidement.

CONSEILS ET RECETTES.

LE MAL DE DENTS. — Le vulgaire et terrible mal de dents vous martyrise, mais personne ne prend pitié de vous... ce n'est pas dangereux. Eh bien, je suis ému de vos souffrances, cher lecteur, et je veux les soulager. Faites bouillir de la racine de lierre dans de l'eau de pluie. Passez le liquide, lavez-vous-en les gencives et la douleur cessera rapidement.

SALAISON DU BEURRE.

L'hiver arrive et on sait de quelle ressource est le beurre salé pour les habitants de la campagne et même pour les citadins qui voient le prix du beurre augmenter avec le froid. Plusieurs méthodes ont été proposées; en voici une qui permet de le garder très-longtemps.

On prend deux parties de sel de cuisine, une partie de sucre et une partie de salpêtre; le tout est pilé et parfaitement mêlé. On répartit ensuite trente-cinq grammes de ce mélange par livre de beurre que l'on

vêtements. Je grelottais, des frissons ridèrent ma peau. Transi, j'essayai de me lever pour m'en retourner à la maison; mais le besoin de nourriture, la lassitude m'avaient tellement affaibli que je ne pus me soulever, ma tête retomba sur l'herbe, je m'évanouis.

Les baisers, les cris, les larmes de ma mère me rappellèrent à la vie. A son retour de Lannion, ma mère ne m'avait pas trouvé à Langadec. Supposant que je la boudais d'avoir emmené la petite sans que je lui eusse dit adieu, elle pensa que j'étais à m'amuser avec les enfants du voisinage. Au déjeuner elle s'inquiéta un peu de ne pas me voir arriver; le soir, ne me voyant pas encore rentrer, son inquiétude s'accrut. Elle s'enquit près des laboureurs de nos amis, de nos connaissances, de ce que je pouvais être devenu. Personne ne lui donna de mes nouvelles.

Dans une anxiété inexprimable, elle se mit à ma recherche. Mes frères et les voisins lui vinrent en aide. On battit la campagne, on me cria, on m'appela, on désespérait de me retrouver, quand un berger s'informant pourquoi ce bruit, ces appels retentissaient, dit :

— Mais j'ai rencontré ce petit garçon, il errait dans les taillis du bossu La Marzer de Pleumeur Bodou. Il paraissait las, mais il marchait droit devant lui, la tête basse.

— Quel âge peut-il avoir ?

— Six à sept ans.

— Est-il brun ? est-il blond ?

— Son teint est blanc comme celui d'une femme, mais ses cheveux et ses sourcils sont couleur des marrons mûrs et brillants, quand on les écosse, et ils lui flottent sur le cou et frisent au bout.

— C'est Olivier ! c'est Olivier ! s'écria ma mère. Nous sommes sur ses traces.

L'espoir et le courage ranimés, elle partit rapidement avec mes frères cerner le taillis. Rolland alluma une torche et s'enfonça dans le plus épais du bois. Après deux heures de marches, de contremarches, de recherches, hors d'haleine, renonçant à me trouver en cet endroit, ma mère me découvrit quasi-mort au fond de mon fossé. Elle me releva, m'enveloppa de sa cape et me rapporta, toujours sans connaissance, à la ferme.

Je revins à moi dans ses bras.

— Méchant enfant ! qu'elle me dit, en me réprimandant doucement et avec tendresse, quelle conduite est la vôtre ! Nous plonger en souci de vous toute une journée, vagabonder à l'aventure par les bois, vous égarer ! C'est vous qui danseriez une belle danse et chanteriez une belle chanson, si je ne vous avais voué à Sainte-Anne d'Auray ! Ne recommencez plus à me causer tant d'inquiétude et de chagrin, vous me tueriez.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Dimanche dernier, Petit et d'autres ramoneurs s'étant enivrés, brutalisèrent odieusement l'enfant, le déshabillèrent et le frappèrent avec des orties; bientôt son corps ne fut qu'une plaie.

Ensuite pour le guérir, ils le firent boire jusqu'à le rendre ivre...

Le lendemain, Ustel fut encore brutalisé. C'est alors qu'il prit la fuite et vint jusqu'à Vallet, où le juge de paix l'interrogea et le fit rendre à ses parents.

Jean Petit et le nommé Furgard, son ouvrier, ont été arrêtés et écroués à la prison de Nantes.

(Espérance du Peuple.)

Publications de mariage.

Victor-Jean-Marie-Joseph Grelle, comptable, de Saumur, et Eugénie-Constance Deshayes, sans profession, d'Angers.

Jean-Modeste Breux, marchand (veuf), et Marie-Eugénie Lutin, journalière, tous deux de Saumur.

Émile Brard, employé de commerce, de Bagnaux, et Louise Papault, lingère, de Saumur.

Léopold Cochet, commis d'administration à l'École de cavalerie, et Marie-Eugénie Chailloux, sans profession, tous deux de Saumur.

BAINS CHAUDS

Rue du Marché-Noir, n° 17, SAUMUR.

M. SÉCHET, propriétaire des Bains de la ville de Saumur, vient d'installer dans l'intérieur de son établissement des appareils à gaz pour l'éclairage et des calorifères qui distribuent la chaleur dans toutes les salles.

Ces appareils marchent très-bien et donnent déjà de très-bons résultats; les baigneurs d'hiver n'auront donc pas à redouter le froid au sortir des baignoires.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année).

J. BRETON, administrateur.

Lundi 20 octobre 1884,

NINICHE

Vaudeville en 3 actes, par MM. Hennequin et Millaud.

Distribution :

Grégoire, baigneur..... MM. Lamy.

Le comte Corniski, diplomate... Labranche.

Anatole de Beaupersil..... Leprin.

Dupilon..... Moullien.

Desablettes, secrétaire du comte... Allain.

Baptiste, garçon d'hôtel..... Hennesse.

Narcisse..... Asmiré.

Un monsieur..... Allemand.

Un garçon de bains..... Descats.

Un sommelier..... Luneau.

Un greffier..... Hertz.

Un valet de chambre..... Louis.

La comtesse Corniska..... M<sup>mes</sup> Marie Soll.

La veuve Sillery..... Cantrelle.

Georgina..... Hennesse.

Annette..... Marcelle.

Amanda..... Alice.

Une pêcheuse de crevettes... Allain.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Six à sept ans.

— Est-il brun ? est-il blond ?

— Son teint est blanc comme celui d'une femme, mais ses cheveux et ses sourcils sont couleur des marrons mûrs et brillants, quand on les écosse, et ils lui flottent sur le cou et frisent au bout.

— C'est Olivier ! c'est Olivier ! s'écria ma mère. Nous sommes sur ses traces.

L'espoir et le courage ranimés, elle partit rapidement avec mes frères cerner le taillis. Rolland alluma une torche et s'enfonça dans le plus épais du bois. Après deux heures de marches, de contremarches, de recherches, hors d'haleine, renonçant à me trouver en cet endroit, ma mère me découvrit quasi-mort au fond de mon fossé. Elle me releva, m'enveloppa de sa cape et me rapporta, toujours sans connaissance, à la ferme.

Je revins à moi dans ses bras.

— Méchant enfant ! qu'elle me dit, en me réprimandant doucement et avec tendresse, quelle conduite est la vôtre ! Nous plonger en souci de vous toute une journée, vagabonder à l'aventure par les bois, vous égarer ! C'est vous qui danseriez une belle danse et chanteriez une belle chanson, si je ne vous avais voué à Sainte-Anne d'Auray ! Ne recommencez plus à me causer tant d'inquiétude et de chagrin, vous me tueriez.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Etude de M. MAURICE, avoué-licencié à Chinon (Indre-et-Loire).

**A VENDRE**

Par suite de saisie immobilière  
Le JEUDI 6 novembre 1884, à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Chinon,

**CHATEAU DU PLESSIS**

Situé commune de Chilouze, Et ses dépendances, Consistant principalement en vignes, bois et pré, d'une contenance totale de 36 hectares environ, en un seul lot, sur la mise à prix de 20,000 francs. Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1° à M. MAURICE, avoué à Chinon ; 2° au Greffe du Tribunal civil de Chinon, ou est déposé le cahier des charges. (764)

Etude de M. ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 26 octobre 1884, à midi, En la salle de la mairie de Chouzé,

**BELLE MAISON NEUVE**  
Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes). Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée. On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser à M. ANTHEAUME, notaire.

Etude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

**VENTE**

A L'ENCAN, Pour cause de départ, Le DIMANCHE 26 OCTOBRE 1884, à midi, et par le ministère de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil, dans l'hôtel du Lion d'Or, sis place Hublio,

**MATÉRIEL**

Garnissant ledit hôtel : Literie, verrerie, vaisselle, tables, chaises, etc., etc. Au comptant, 10 0/0 en sus. (755)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, MAISON Sise à Saumur (Croix-Verte)

Très-comfortable, deux jardins, pièce d'eau. Jouissance de suite. — Facilités de paiement. S'adresser à M. SERISIER, dégo-ciant, 3, rue Beaurepaire. (709)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**

**Terrains Domaniaux**

Situés à SAUMUR

Le SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Sous-Préfecture de Saumur, il sera procédé, par le Sous-Préfet de Saumur, à la vente aux enchères publiques de :

1° Un terrain inculte, d'une contenance de 8 ares 95 centiares, formant l'extrémité de la levée de Nantilly, à Saumur, et confrontant du nord un sieur Verneau-Luzé, du sud un sieur Julienne-Simon, de l'est un sieur Stears, de l'ouest à l'ancien chemin n° 50. Sur la mise à prix de 900 fr.

2° Un terrain de 451 mètres carrés 85 cent., près la route de Varrains, levée de Nantilly, sur la commune de Saumur, ayant pour confins, au nord fossé dépendant du chemin de fer de l'Etat, au sud la propriété du sieur Lorrain aîné, à l'est le pied du talus du bas chemin de Chacé et à l'ouest un chemin d'exploitation appartenant à l'Etat, Sur la mise à prix de 270 fr.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au bureau des Domaines de Saumur, où les cahiers des charges sont déposés. Saumur, le 9 octobre 1884.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (763)

**Plants à Vendre**

Environ 2,800 pieds Peupliers Suisses, situés à Gauré, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

S'adresser, pour traiter, à M. ROUSSE, propriétaire à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire), ou à M. BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau. (786)

**A VENDRE**

47 pieds d'ORMEAUX Bons à Charronnerie. S'adresser à M. DOUCÈDE, à la Salle de Montreuil-Bellay. (787)

ON DEMANDE une femme de chambre, une bonne travailleuse, âgée d'environ 30 ans ; et un homme pour soigner un cheval et pour aider dans le jardin.

S'adresser au Château de la Salle, Montreuil-Bellay. (688)

Les personnes qui auraient affaire à la vicomtesse de CAQUERAY, sont priées d'écrire à M. DOUCÈDE, à la Salle, Montreuil-Bellay, ou à elle-même, Palais Milie-Christine, Nice. (733)

**CONTENTIEUX, RECouvreMENTS**

C. BONNIN 40, rue Saint-Nicolas, Saumur Renseignements Commerciaux

**A LOUER**

Pour Noël 1884 L'AUBERGE Rue du Portail-Louis, 36, Ayant pour enseigne : AU RAÏSIN DE BOURGOGNE S'adresser à M. BRAC, notaire.

**AUX ÉLÉGANTS**

**CHEMISERIE MODÈLE**

M. MONTEL 43, rue du Portail-Louis, 43. La maison se charge des RÉPARATIONS.

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE DÉPART, TROIS CHEVAUX De selle et d'Attelage, Avec garantie. S'adresser chez M. RAIMBAULT maréchal, 40, rue de la Fidélité.

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE DÉPART, Joli PONEY, bon trotteur Avec ou sans voiture. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT S'adresser à M. AUPRÈRE, à la Banque de France, rue Beaurepaire.

**A LOUER**

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage. S'adresser rue d'Orléans, 73.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1885, LE MAGASIN Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1. S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

**FUMIER**

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

Un Fonds de Commerce d'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC., Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire). S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

Les créanciers de la Succession bénéficiaire CHAUVIRÉ, qui n'ont pas fait connaître l'existence de leurs créances à M. RENO, curateur de cette succession, sont invités à produire immédiatement leurs réclamations et à les adresser à M. RENO, étude de M. FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies. (771)

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau du journal.

**A L'ABEILLE**

Maison J. PÉRARE 22, rue Saint-Jean, 22, DEMANDE : Une apprentie pour la Mode ; Un apprenti pour la Mercerie ; Un petit garçon pour les courses. (757)

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

**VICHY** Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE.— Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL.— Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS.— Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE.— Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur le CAPSULE Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS **LÉPICIER** Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur. L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

Un homme sérieux demande un emploi comme comptable. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Crédit à tout le Monde PAR **L'ÉPARGNE POPULAIRE** Maison de Vente à Crédit par Abonnement ADMINISTRATION ET MAGASINS 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis, ANGERS SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

**CAISSE DES REPORTS** 59, rue de Richelieu, Paris, (FONDÉE EN 1874.) Les Capitaux disponibles peuvent s'employer pour 15 jours, un Mois, un Trimestre, etc. L'INTÉRÊT VARIE SUIVANT LA DURÉE DU DÉPÔT Les versements doivent s'effectuer le 1<sup>er</sup> ou le 15 de chaque mois. Brochure et Circulaire hebdomadaire adressées gratuitement sur demande.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc. **BANDAGES HERNIAIRES** à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON Seul dépôt à Saumur chez M. V. Lardeux, coutelier-bandagiste. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Direct. soir	
3	55	express-poste		6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50			6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10
6	13	matin (s'arrête à la Possonnière)		6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00			7 04	10 10	2 08	3 20	8 48	11 20
9	25	matin, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08			7 12	10 26	2 16	3 28	8 56	11 28
1	35	soir, omnibus.		6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24			7 23	10 39	2 28	3 40	9 06	11 36
3	25	soir, omnibus-mixte.															
7	15	express.															
10	36	omnibus (s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR							
3	26	direct-mixte.		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Direct. soir	
8	21	omnibus.		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	8 20	9 55	11 00	
9	37	express.		6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	5 38	9 10	1 19	4 30	7 57	8 34	10 14	11 08	
12	48	omnibus-mixte.		7 02	8 04	2 11	4 51	8 51	6 07	9 18	1 27	4 40	8 07	8 54	10 24	11 18	
4	44	soir, omnibus-mixte.		7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	9 57	11 27	12 00	
7	4	omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.		7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	10 32	12 02	12 45	
10	24	omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.															

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.